



**PROCES- VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
9 SEPTEMBRE 2025**

Le neuf septembre deux mille vingt-cinq, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de L'Île Bouchard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DE LAFORCADE, 1^{er} adjoint, le Maire étant empêché.

Étaient présents :

François DE LAFORCADE, Manuelle GUESNAND, Jeannie DELAUNAY, Stéphane MOISY, Bernadette MERER- GENEVE, Stéphanie BARBOT, Vincent ROBILLIART, Carole RAOUL, GROLEAU Marie- José, Jacky PELLETIER, Valérie ROCHER.

Absents excusés :

Nathalie VIGNEAU, Élisabeth LE RAY (pouvoir à Carole RAOUL), Jean- Marie GENNETEAU.

Absents :

Sandra PENAUD, Jean- Michel BRIAND, Florence FORT, Pascal LARCHER, Fabien PAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane MOISY.

Date de convocation : 5 septembre 2025.

- Arrêt du procès- verbal de la séance du 3 juin 2025
- Emplois non permanents - Création d'accroissements temporaires d'activité - Agent chargé du service périscolaire et de l'entretien des locaux.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès- verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2025090954

Objet : Emplois non permanents - Création d'accroissements temporaires d'activité - Agent chargé du service périscolaire et de l'entretien des locaux.

L'assemblée délibérante ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter :

- un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité afin d'intervenir sur le temps de pause méridienne (repas et surveillance), le temps de garderie ainsi que procéder à l'entretien des locaux.

Sur le rapport de Monsieur le 1^{er} adjoint et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- La création à compter du 11/09/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet 15.5/35èmes, afin de pourvoir les missions d'intervention sur le temps de pause méridienne (repas et surveillance), le temps de garderie ainsi que procéder à l'entretien des locaux,

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 5 semaines et 4 jours allant du 11/09/2025 au 17/10/2025 inclus.

- La création à compter du 3/11/2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet 15.5/35èmes, afin de pourvoir les missions d'intervention sur le temps de pause méridienne (repas et surveillance), le temps de garderie ainsi que procéder à l'entretien des locaux.,

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 semaines allant du 3/11/2025 au 19/12/2025 inclus.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 7 octobre, à 20h00.

La séance est levée à 20h15.

Pour le Maire empêché, Le 1 ^{er} adjoint, François DE LAFORCADE	Le secrétaire, Stéphane MOISY